

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 01037

Numéro SIREN : 824 332 019

Nom ou dénomination : A L'ABRI DE LA TEMPETE

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2023 sous le numéro de dépôt 6734



A L'ABRI DE LA TEMPETE
SARL au capital de 1 000 €
91, rue Henri Gautier
44600 SAINT NAZAIRE

**Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation de la
société A L'ABRI DE LA TEMPETE, société à
responsabilité limitée en société par actions simplifiée**

A L'ABRI DE LA TEMPETE

SARL au capital de 1 000€

91, rue Henri Gautier

44600 SAINT NAZAIRE

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société A L'ABRI DE LA TEMPETE, société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée

A l'associée,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code, par décision de l'associée unique et gérante en date du 12 décembre 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2023 font apparaître :

- Des capitaux propres pour 134 233 euros pour un capital social de 1 000 euros après prise en compte d'un résultat net de 43 772 euros ;
- Un chiffre d'affaires de 328 768 euros pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023 ;
- Un niveau de trésorerie active de 105 402 euros.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

L'analyse du bilan appelle de notre part les observations suivantes :

- La valeur de l'actif au 30 septembre 2023 s'établit à 169 121 euros et comprend le solde de trésorerie à la clôture pour 105 402 euros, un total d'actif immobilisé de 54 277 euros, des stocks de 6 425 euros et des créances pour un total de 2 656 euros.
- Le passif se compose essentiellement de capitaux propres à hauteur de 134 233 euros, un emprunt pour 12 240 euros, de dettes fournisseurs pour 11 726 euros des dettes fiscales et sociales pour 8 911 euros ainsi qu'un compte courant d'associée de 2 010 euros.

Les documents juridiques qui nous ont été présentés ne prévoient aucun avantage particulier.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à NANTES

**Le Commissaire aux comptes
EXCO AVEC**

Signé électroniquement le 18/12/2023 par
David Lucas

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DL' or similar, with a horizontal line extending to the right.

Représenté par David LUCAS